

fiche pédagogique

BLOC 3 : SAVOIR ROULER



www.savoirroulervelo.fr

Conseils et bonnes pratiques

**ABORDER UNE SORTIE VÉLO,
EN SITUATION RÉELLE, SUR LA
VOIE PUBLIQUE, EN GROUPE
OU INDIVIDUELLEMENT**

fiche pédagogique

- Préparer le parcours en associant les enfants.
- Choisir un parcours assez peu emprunté par des automobilistes et/ou des poids lourds, vérifier le dénivelé.
- Faire porter un gilet réfléchissant afin de s'assurer de la visibilité des enfants.

Avant de partir :

L'intervenant fera vérifier aux enfants :

- ▲ L'état général du vélo et les équipements de sécurité :
 - Les pneus sont-ils bien gonflés ?
 - La selle, le guidon et les freins sont-ils bien serrés ?
 - Les roues sont-elles bien bloquées ?
- ▲ Mettre et ajuster le casque

L'intervenant vérifie les compétences acquises du bloc 1 et 2 via le livret pédagogique

fiche pédagogique

Pendant la sortie :

▲ **Si la sortie s'effectue en groupe**, l'intervenant fera en sorte que les enfants changent de position au sein du groupe, afin que chaque enfant puisse rouler alternativement à l'avant à l'arrière du groupe.

▲ **L'intervenant observera pour chaque enfant ses capacités à :**

– **Respecter le code de la route :**

- S'arrêter aux stops, aux feux rouges, et aux feux oranges fixes ou clignotants ;
- Utiliser le sas pour cyclistes au niveau des feux, lorsqu'il existe ;
- Respecter les sens interdits

– **Bien se positionner sur la chaussée :**

- Rouler à droite et à environ 1m des voitures et/ ou du trottoir ;
- Aux intersections, se placer en avant des véhicules afin d'être vu ;

– **Indiquer un changement de direction en tendant le bras du côté voulu.**

– **Maîtriser sa vitesse.**

– **Garder ses distances :** 1m au moins par rapport aux autres véhicules.

– **Communiquer au besoin par la parole ou le geste pour prévenir les autres cyclistes.** C'est le rôle en particulier du premier et du dernier du groupe.

fiche pédagogique

▲ Si la sortie s'effectue dans le cadre scolaire (élémentaire), l'encadrement doit être le suivant, à minima :

– **Jusqu'à 24 élèves** : l'enseignant + 1 intervenant agréé ou un autre enseignant.

– **Au-delà de 24 élèves** : un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Référence : circulaire interministérielle n°2017-116 du 6/10/2017



Programme piloté par
le ministère des Sports



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88
info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr / www.veloenfrance.fr

www.savoirrouleravelo.fr